



ÉPAISSEUR INSTANTANÉ À BASE DE GOMME DE XANTHANE POUR METS ET BOISSONS

Caractéristiques

- Préparation pratique, hygiénique et sans grumeaux
- Facile à utiliser - par simple pression
- Dosage constant dans toutes les boissons
- Résistant à l'amylase grâce à une formule à base de xanthane
- Consistance stable - pas de séparation de phase
- Exempt de lipides, glucides et gluten

Indications

Pour les besoins nutritionnels des patients atteints de troubles de la déglutition (dysphagie).

Dosage recommandé

Consistance souhaitée (selon nomenclature IDDSI)

150 ml +	1	2	3
	Très légèrement épais	Légèrement épais	Modérément épais
Remuer immédiatement pendant 30 secondes jusqu'à dissolution complète.			

Conservation

Conserver dans un endroit sec et frais. Une fois ouvert, utiliser dans les 8 semaines. Consommer tout produit préparé dans les 4 heures à température ambiante ou dans les 24 heures s'il est réfrigéré. Bien agiter avant emploi.

Avis importants

- Utiliser sous contrôle médical
- Convient dès l'âge de 3 ans
- Ne peut pas être utilisé comme seule source d'alimentation
- Denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales

Ingrédients

Eau, émulsifiant (E414), épaisseur (gomme de xanthane), citrate de sodium, correcteurs d'acidité (E338), conservateurs (E211, E202), antimoussant (E471).

Peut contenir: lait, moutarde, œuf, céleri.

Informations de commande

	N° d'art.	Pharmacode	
		Pièce 1 x 450 ml	Carton 8 x 450 ml
Bouteille de 450 ml	12489610	7804281	7804282

Informations nutritionnelles

ThickenUP® Gel Express		100 ml	4,6 ml
ÉNERGIE		218 kcal	10 2,4
Lipides (0% kcal)	g	0	0
Glucides (0% kcal)	g	0	0
Fibres alimentaires (99% kcal)	g	25	1,1
Protéines (1% kcal)	g	0,50	0,02
MINÉRAUX			
Sodium	mg	540	25
Potassium	mg	215	9,9
Phosphore	mg	285	13

Nutriments

FIBRES ALIMENTAIRES:

ThickenUP® Gel Express contient de la gomme de xanthane comme source de fibres alimentaires.

Recyclage



Bouteille & Étiquette



Couvercle



Les épaisseurs destinés au traitement de la dysphagie sont entièrement ou partiellement remboursés par l'assurance de base (LiMA position : 99.02.01.01.1).